

Plateforme



HAD

Hospitalisation A Domicile

SSIAD

Service de Soins Infirmiers A Domicile



**Pour une prise en charge globale
des patients à domicile**

Centre Hospitalier
de
Verneuil

EHPAD de Rugles

EHPAD de Breteuil

Un numéro unique

Tél. : 02 32.24.91.90

hadssiad.sudeure@vbr-sudeure.fr

Sommaire

La plateforme HAD-SSIAD.....	page 2
L'Hospitalisation A Domicile	page 3
Le Service de Soins Infirmiers A Domicile	page 5
Le secteur d'intervention de la Plateforme	page 7
Les contacts utiles	page 8



“ Prendre soin du patient
à domicile,
c'est notre mission ”

#La plateforme HAD - SSIAD

L'HAD et le SSIAD sont deux services à part entière du Centre Hospitalier de Verneuil d'Avre et d'Iton. Ils interviennent au domicile des patients pour leur dispenser des soins. Ils assurent une liaison permanente avec les services du Centre Hospitalier et les professionnels libéraux.

La plateforme HAD-SSIAD dispose de :

- 25 places d'Hospitalisation à domicile HAD,
- 136 places de Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD).

➤ **Le service HAD** est une solution pour éviter l'hospitalisation ou réduire la durée d'un séjour en milieu hospitalier. La présence et la coopération des familles est indispensable à la prise en charge du patient.

➤ **Le service du SSIAD** contribue au maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans, ou de moins de 60 ans atteintes de pathologies chroniques ou présentant un handicap, ayant perdu une partie de leur autonomie pour effectuer certains gestes de la vie courante.

La plateforme HAD - SSIAD du sud de l'Eure couvre un large territoire du sud du département de l'Eure - Arrêté de décision Agence Régionale de Santé du 29 avril 2013 – (voir couverture géographique du territoire – page 7).

#1 - Qu'est-ce que l'HAD ?

L'**hospitalisation A Domicile** est un service polyvalent qui permet d'assurer au domicile du malade, pour une période limitée mais révisable en fonction de son état de santé, des soins médicaux et paramédicaux continus et coordonnés. Elle a pour objectif d'éviter une hospitalisation à temps complet ou d'en diminuer la durée.

L'HAD est une unité d'hospitalisation sans hébergement soumis aux mêmes obligations qu'un service d'hospitalisation complète : sécurité et qualité des soins, lutte contre les infections nosocomiales, respect de la dignité et de la personnalité du malade, prise en compte de sa douleur physique et psychologique.

Dès lors que les soins sont compatibles avec le domicile ou l'établissement social ou médico-social, la prescription est établie pour une durée de 1 à 20 jours, renouvelable. L'HAD n'a pas vocation à être un mode de prise en charge au long cours, un relais peut être proposé vers le SSIAD par exemple.

#2 - Qui peut bénéficier d'une HAD ?

Tous les patients, sans limite d'âge, « atteints de pathologies graves, aiguës ou chroniques, évolutives et/ou instables qui, en l'absence d'un tel service, seraient hospitalisés en établissement de santé » (circulaire du 30 mai 2000) dès lors que les soins sont compatibles avec le domicile et/ou l'établissement social et médico-social.

L'HAD du sud de l'Eure intervient auprès de la population adulte (à partir de 16 ans).

#3 – Les types de prise en charge ?

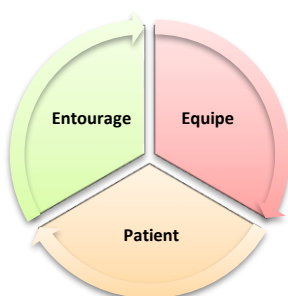
(décret du 02/10/1992)

- Assistance respiratoire non invasive
- Nutrition parentérale et entérale
- Traitements intraveineux
- Prise en charge de la douleur
- Soins palliatifs
- Surveillance de radiothérapie
- Chimiothérapie anticancéreuse, per os et surveillance post-chimiothérapie
- Surveillance d'aplasie
- Sortie précoce de chirurgie
- Post traitement chirurgical
- Rééducation orthopédique et neurologique
- Pansements complexes
- Soins de nursing lourds
- Autres traitements exceptionnels ou peu fréquents, actes spécifiques

#4 – Les prescripteurs de l'HAD ?



La prescription initiale de l'HAD est médicale. Seul le médecin traitant est habilité à délivrer la prise en charge OU le médecin hospitalier (Centre Hospitalier, CHU, cliniques) en accord avec le médecin traitant.



Une collaboration patient-équipe-entourage

L'HAD a pour mission d'organiser, en collaboration avec les professionnels libéraux, l'hospitalisation à domicile tant sur le plan médical, paramédical que social.

Cette organisation met en évidence un **partenariat étroit et une grande transparence** entre vous, votre entourage et l'HAD.

#5, L'HAD, une équipe pluridisciplinaire à votre écoute



#6 – La prise en charge financière du séjour HAD

L'HAD est financée par l'Assurance maladie, généralement à 80% comme n'importe quelle hospitalisation (le complément étant pris par la mutuelle), à moins que la prise en charge ne soit déjà à 100%, comme c'est le cas notamment pour les affections de longue durée exonérantes (ALD).



#1 - Qu'est-ce que le SSIAD ?

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile contribue au maintien à domicile des personnes âgées.

Ses interventions ont pour objectif :

- De prévenir la perte d'autonomie,
- De faciliter le retour à domicile après une hospitalisation,
- De retarder une entrée dans un établissement d'hébergement.

#2 - Qui peut bénéficier du SSIAD ?

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile intervient sur prescription médicale auprès des :

- Personnes âgées de plus de 60 ans, malades ou en perte d'autonomie,
- Personnes de moins de 60 ans handicapées,
- Personnes atteintes de maladie chronique.



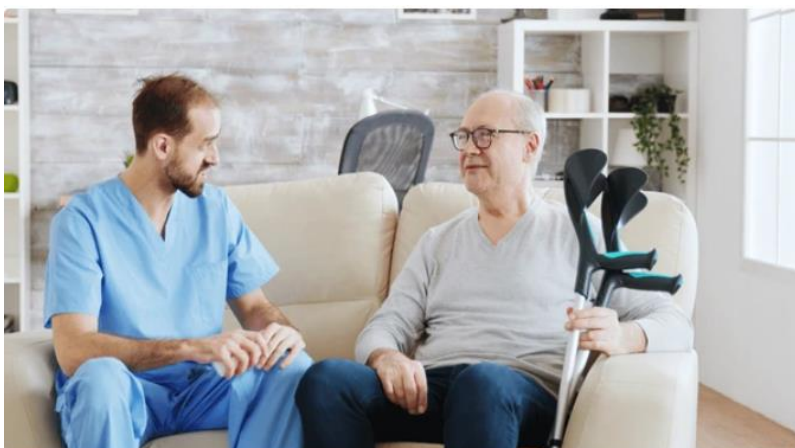
#3 – La durée de la prise en charge et le prescripteur du SSIAD ?

La durée maximale de la première prise en charge est de 30 jours, renouvelable par le médecin traitant et sous réserve de l'évaluation de l'infirmier coordinateur du service.

#4 – La prise en charge financière en SSIAD

Les interventions sont prises en charge financièrement par toutes les caisses d'assurance maladie sous réserve de leur acceptation.

“ Le SSIAD contribue au maintien à domicile des personnes âgées ”



#5 – Le SSIAD, une équipe pluridisciplinaire à votre écoute

C'est une équipe composée d'aides-soignants, d'un infirmier coordinateur, de professionnels paramédicaux et administratifs, sous la responsabilité d'un cadre de santé, qui travaillent en collaboration avec les infirmiers libéraux, les médecins traitants et tous autres professionnels de santé.



La plateforme HAD-SSIAD, des services de qualité

Tout le personnel est qualifié conformément à la réglementation et suit un programme de formation continue. Le SSIAD travaille en collaboration avec les établissements hospitaliers publics et privés ainsi qu'avec les services sociaux et médico-sociaux des communes dont la liste est diffusée par arrêté préfectoral.

L'infirmier coordinateur évalue périodiquement avec l'équipe la conformité des actes effectués avec le plan de soins.

Le personnel du SSIAD est soucieux de la prise en charge de la douleur et utilise une échelle d'évaluation. Si besoin, il en réfère à l'infirmier coordinateur qui contacte le médecin traitant.

Une enquête de satisfaction est conduite pour évaluer la satisfaction des usagers, des familles et des professionnels à la fin de la 1^{ère} prise en charge puis renouvelée régulièrement.

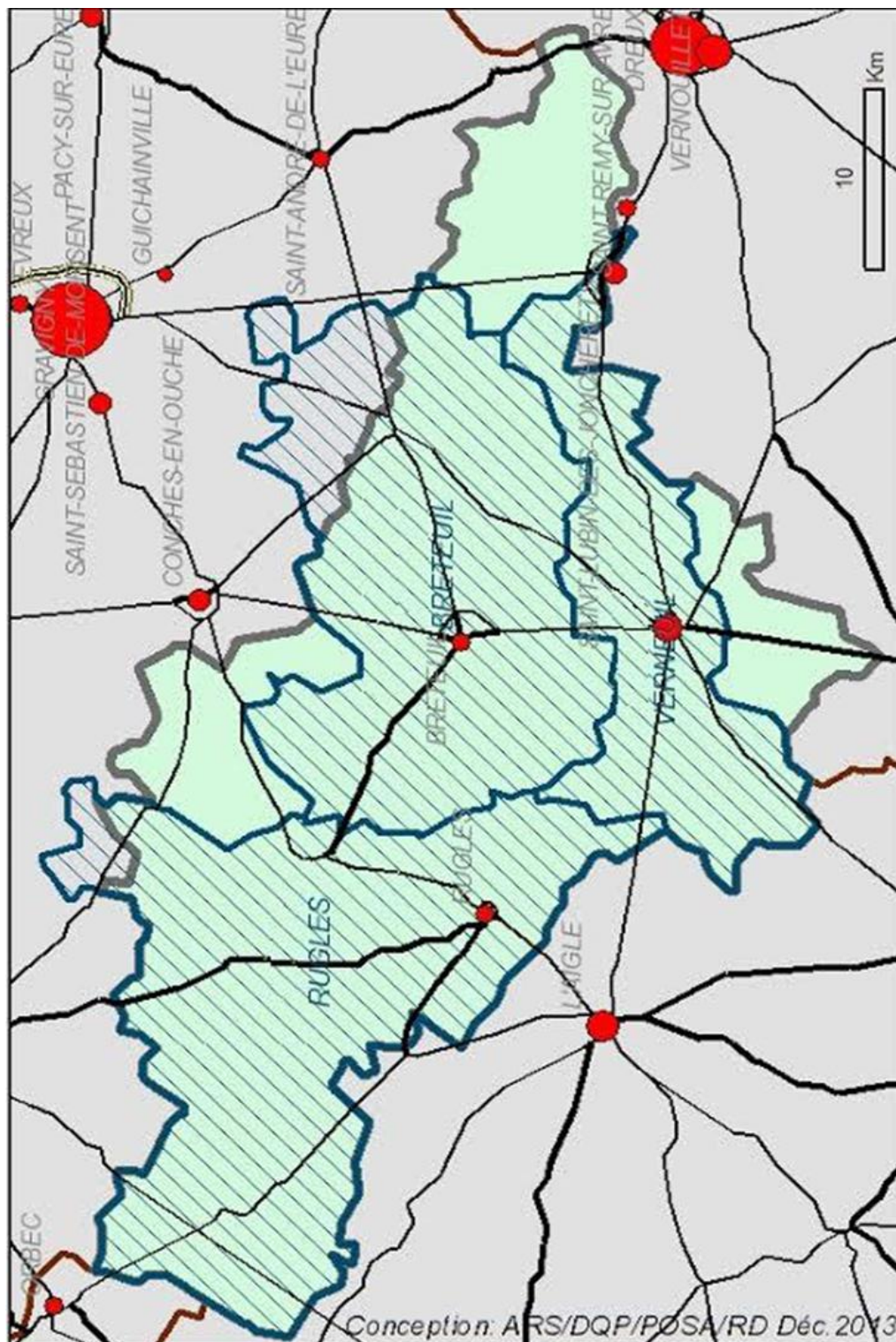


L'HAD, à la différence des autres structures intervenant au domicile des patients, est un établissement de santé et soumis à ce titre à une réglementation stricte : l'autorisation de fonctionnement est délivrée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et régulièrement renouvelée.

Les résultats de certification de tous les établissements de France sont disponibles sur le site scope Santé : <https://www.scopesante.fr/> et sur le site de la HAS : <http://www.has-sante.fr>

#Le secteur d'intervention de la plateforme HAD - SSIAD

-  Secteur d'intervention du SSIAD
-  Secteur d'intervention de l'HAD



Les listes des communes relevant du secteur d'intervention de l'HAD et du SSIAD sont disponibles :

-  l'HAD : [en cliquant ici](#)
-  SSIAD : [en cliquant ici](#)

sur notre site internet : <https://www.vbr-sudeure.fr>

Plateforme



Accueil téléphonique du guichet unique de 09h00 à 17h00 :

02.32.24.91.90

ORGANISATION

Dr Marc WURSTHORN

Médecin coordonnateur de l'HAD

Eric LEFAUCHEUX

Cadre de santé
Plateforme HAD - SSIAD
du Sud de l'Eure
02.32.23.62.43

Pauline DESRUES - RENARD

IDE Coordinatrice de liaison
Plateforme HAD - SSIAD
du Sud de l'Eure
06.84.77.80.53

Sonia ANGOULEVANT

IDE Coordinatrice
Plateforme SSIAD - HAD
du Sud de l'Eure
06.34.90.32.06

Christophe MONNIER

IDE Coordinateur
Plateforme SSIAD
Du Sud de l'Eure
07.78.19.90.15



Communauté des établissements du sud de l'Eure

CH VERNEUIL—EHPAD BRETEUIL—EHPAD RUGLES

101, Boulevard des poissonniers 27130—VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON
Tél. 02.32.23.60.00 - direction@vbr-sudeure.fr - <http://www.vbr-sudeure.fr>